Nations Unies S/PV.4018



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4018e séance
Mardi 29 juin 1999, à 15 h 30
New York

Président :	M. Jagne	(Gambie)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bahreïn	M. Al-Khalifa
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1999/657)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1999/707)

99-85505 (F)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1999/657)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1999/707)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, documents S/1999/657 et S/1999/657/Add.1, et du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, document S/1999/707.

Les membres du Conseil sont également saisis des documents S/1999/724 et S/1999/725, qui contiennent le texte de deux projets de résolution élaborés au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix les projets de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1999/724.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1250 (1999).

Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1999/725.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1251 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.